

## CONSEIL COMMUNAL DU 1er JUILLET 2013

### MEMO

#### SEANCE PUBLIQUE

**1. Conseil communal – Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement de Madame Gaëlle Degive en congé de maternité. Le Conseil communal vérifie les pouvoirs de Mr J. Bastianello. Celui-ci prête serment et est installé en tant que Conseiller communal remplaçant Mme Gaëlle Degive en congé de maternité.**

**2. CCATM - Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité - Renouvellement - Fusion avec la CLDR - Adaptation de la composition suite aux remarques du SPW / Direction de l'Aménagement Local. Le Conseil communal est invité à se pencher à nouveau sur la proposition de composition de la CCATM suite à une remarque formulée par le SPW / Direction de l'Aménagement Local relative à la proportion hommes/femmes de la commission. La composition est modifiée (deux femmes de plus parmi les membres effectifs) afin d'atteindre le ratio souhaité.**

**3. CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS ASBL – Désignation d'un Administrateur habilité à représenter la Commune au sein du Conseil d'administration – Délibération du Conseil communal du 3 juin 2013 - Annulation. Le Conseil communal annule la délibération prise lors de la séance de Conseil du 3 juin dernier.**

**4. CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS ASBL - Désignation de deux délégués habilités à représenter la Commune à l'Assemblée générale - Modification - Ratification. Le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal de désigner deux délégués habilités à représenter la Commune au sein des Assemblées générales de cette ASBL.**

**5. Compte de l'exercice 2012 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Georges à Oneux – Avis.**

**Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation du compte présent**

**Recettes : 19.854,89 €**

**Dépenses : 8.989,09 €**

**Excédent: 10.865,80 €**

**6. Compte de l'exercice 2012 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-André de Winamplanche – Avis.**

**Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation du compte présent**

**Recettes : 20.969,19 €**

**Dépenses : 5.521,59 €**

**Excédent : 15.447,60 €**

**7. Budget de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de la Paroisse Saint-André de Winamplanche – Avis.**

*Le Conseil communal émet un avis favorable à l'approbation du présent budget*

*Recettes : 15.017 €*

*Dépenses : 15.017 €*

*Participation communale : 1939.07 €*

**8. ASBL Centre Culturel de Theux - Contrôle de l'utilisation de la subvention de l'exercice 2012 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2013 - Location infrastructures sportives – Approbation.**

*Le Conseil communal décide d'octroyer à l'ASBL Centre Culturel de Theux une subvention d'un montant 23.034,15 € à indexer en référence au contrat programme 2008-2012 et de son avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2014, et de prendre en charge des frais de location d'infrastructures sportives pour 386,90 €. L'association a pour but de promouvoir le développement socioculturel de l'entité de Theux.*

**9. ASBL Centre Médical Hélicopté - Contrôle de l'utilisation de la subvention pour l'exercice 2012 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2013 – Approbation.**

*Le Conseil communal décide d'octroyer une subvention de 3.013,75 € correspondant à 0,25 €/habitant à l'ASBL Centre Médical Hélicopté.*

**10. ASBL COMPAGNONS DE FRANCHIMONT - Contrôle de l'utilisation de la subvention de l'exercice 2012 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2013 - Approbation.**

*Le Conseil communal approuve l'octroi, à l'ASBL Compagnons de Franchimont, d'une subvention de 1.250,00 € afin de couvrir les frais de fonctionnement et en références avec ses statuts et une subvention de 3.000,00 € pour l'entretien des ruines.*

**11. ASBL Royal syndicat d'initiative de Theux-Franchimont - Contrôle de l'utilisation de la subvention de l'exercice 2012 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2013 – Approbation.**

*Le Conseil communal décide d'octroyer, à l'ASBL Royal Syndicat d'Initiative de Theux-Franchimont, une subvention de 17.500,00 € afin de couvrir les frais de fonctionnement en général et en rapport avec les statuts.*

**12. ASBL TENNIS CLUB DE THEUX - Contrôle de l'utilisation de la subvention de l'exercice 2011 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2012 – Approbation.**

*Le Conseil communal approuve l'octroi, à l'ASBL Tennis Club de Theux, d'une subvention en numéraire d'un montant de 6 150,70 € afin de couvrir les frais d'encadrement des Jeunes ainsi que la location des infrastructures sportives.*

*De mettre à disposition des terrains et des locaux, à titre gratuit, dont la valeur locative est estimée à 9 947,00 € non indexée.*

**13. CLUB TENNIS DE TABLE DE THEUX - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2012 – Approbation.**

*Le Conseil communal approuve l'octroi, au Club Tennis de Table de Theux, d'une subvention de 4.468,30 € pour couvrir la location d'infrastructures sportives et les frais d'encadrement des jeunes.*

**14. Comité de Jumelage Theux-Terrasson - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2013 – Approbation.**

*Le Conseil communal décide d'octroyer au Comité de jumelage Theux-Terrasson-Bierstadt, une subvention d'un montant de 2.500,00 € afin de participer aux frais d'organisation de rencontres.*

**15. THEUX BASKET CLUB - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2012 – Approbation.**  
*Le Conseil communal approuve l'octroi, à l'ASBL Basket Club, d'une subvention de 10.623,10 € pour couvrir la location d'infrastructures sportives et les frais d'encadrement des jeunes.*

**16. ROYAL CLUB DE GYM 'LES PEPINS' - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2012 – Approbation.**  
*Le Conseil communal approuve l'octroi, au Royal Club de Gym "Les Pépins" d'une subvention de 4.711,48 € pour couvrir la location d'infrastructures sportives et les frais d'encadrement des jeunes.*

**17. ROYALE ASSOCIATION FOOTBALL FRANCHIMONTOIS - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2012 – Approbation.**  
*Le Conseil communal approuve l'octroi, à la Royale Association Football Franchimontois, d'une subvention de 13.678,00 € pour couvrir la location d'infrastructures sportives et les frais d'encadrement des jeunes.*

**18. VOLLEY CLUB FRANCHIMONTOIS THEUX - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2012 – Approbation.**  
*Le Conseil communal approuve l'octroi, au Volley Club Franchimontois Theux, d'une subvention de 7.284,05 € pour couvrir la location d'infrastructures sportives et les frais d'encadrement des jeunes.*

**19. Centre Hospitalier Peltzer - La Tourelle - Financement des investissements pour l'exercice 2013 - Caution solidaire - Approbation.**  
*Le Conseil communal déclare se porter caution solidaire envers Belfius Banque, tant en capital qu'en intérêts et frais, et proportionnellement à la part de garantie qui lui est dévolue, c'est-à-dire à concurrence de 254.800,00 € représentant 3,64% de l'opération totale des emprunts à contracter par l'emprunteur.*

**20. Travaux du tennis - Octroi de la garantie communale pour l'emprunt de la Régie theutoise.**  
*Le Conseil communal accorde la garantie communale à la Régie theutoise pour garantir le prêt de 200.000 € qu'elle va souscrire pour financer les travaux du tennis.*

**21. Modification budgétaire du CPAS 1/2013 – Approbation.**  
*Arrête la modification budgétaire 1/2013 aux montants suivants :*

<i>Recettes ordinaires</i>	<i>4 669 863,17</i>
<i>Dépenses ordinaires</i>	<i>4 665 812,58</i>
<i>Résultat</i>	<i>4 050,59</i>

<i>Recettes extraordinaires</i>	<i>186 940,27</i>
<i>Dépenses extraordinaires</i>	<i>149 750,00</i>
<i>Résultat</i>	<i>37 190,27</i>

**22. Incorporation de la rue Hocheporte dans le domaine public communal et demande de reprise de la rue Chinrue par la Région wallonne - Décision, fixation des conditions – Approbation.**

*Considérant les flux actuels de trafic au centre de Theux et la volonté d'accroître l'offre en commerces de type HORECA au centre de la localité, le Conseil communal sollicite, sur base d'un plan, la reprise gratuite de la rue Chinrue par la Région wallonne et l'incorporation gratuite de la rue Hocheporte dans le domaine public communal.*

**23. Modification d'un tronçon non vicinal du chemin communal du Congo au niveau des parcelles Theux, 3ème division, section C n° 120h, 119b14, 119W15 et 119 h8 - Déclassement d'un excédent et incorporation d'une emprise au domaine public – Approbation.**

*Considérant l'existence de terrains et d'un important excédent de chemin communal en zone d'habitat à caractère rural à proximité du chemin du Congo, le Conseil approuve, en vue d'une demande d'urbanisation ultérieure, des modifications d'affectation, au domaine public ou privé, de parties de biens figurées à un plan de géomètre.*

**24. Tronçon du chemin vicinal repris à l'atlas de Theux sous le n°4 rue des Foxhalles, devant les parcelles section A n° 1095l et 1095n du lotissement de M. Jean Beauve - Proposition de modification pour incorporation au chemin vicinal.**

*Considérant que le permis de lotir octroyé à M. Jean Beauve pour des parcelles rue des Foxhalles prévoyait un élargissement de la voirie, propose, selon un plan de géomètre, et conformément à la loi du 10 avril 1841, l'élargissement d'un tronçon du chemin vicinal n°4 au Collège provincial.*

**25. DISTRIBUTION D'EAU - Travaux, fournitures et main d'oeuvre nécessaires aux travaux de raccordement d'immeubles privés au réseau - Année 2013 - Mode de passation des marchés et fixation d'un crédit budgétaire – Approbation.**

*Le Conseil communal approuve le mode de passation des marchés et fixe un crédit budgétaire.*

**26. SA CURITAS - Conteneurs à textiles existants - Convention – Approbation.**

*Le Conseil communal approuve la convention avec Curitas pour la collecte des textiles ménagers sur le territoire communal.*

**27. TERRE - Renouvellement de la convention pour la collecte des textiles ménagers – Approbation.**

*Le Conseil communal approuve le renouvellement de la convention qui nous lie avec Terre pour la collecte des textiles ménagers sur le territoire communal.*

**28. Autorisation d'ester au Conseil d'Etat – Permis d'urbanisme de Mme QUIRINY visant la création d'un logement supplémentaire Rue Marie-Louise, 28/29.**

*Le Conseil communal décide d'autoriser à ester au Conseil d'Etat contre le permis accordé par le Ministre à Madame QUIRINY visant la création d'un logement supplémentaire rue Marie-Louise 28/29.*

**29. Non respect de la limitation de 10 tonnes – Demande interpellation du Fédéral pour revoir le montant des amendes.**

*Le Conseil communal décide d'accepter de se regrouper avec Spa et d'interpeller le Fédéral pour revoir le montant des amendes. Décide de contacter les villes de Stavelot et Verviers pour leur demander si elles souhaitent s'associer à cette demande.*